

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
LOCALITÉ DE LA MALBAIE
« Chambre civile »

N°: 240-32-000328-125

DATE : 18 juin 2014

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE JUGE DANIEL LAVOIE, J.C.Q.

NOELLA DUFOUR

[...]Clermont (Québec) [...]
Partie demanderesse

c.

DÉCORATION SUZANNE INC.

17, rue Forget
Baie Saint-Paul (Québec) G3Z 1T8
Partie défenderesse

et

CIE KRAUS INC.

2285, Place Transcanadienne
Montréal (Québec) H9P 2X7
Partie appelée en garantie

JUGEMENT

[1] Considérant l'audition en présence de toutes les parties le 3 mars 2014;

[2] Considérant la mise en délibéré du dossier suspendue jusqu'au 9 juin 2014 afin de permettre aux parties d'en arriver à une entente fondée sur l'exécution de travaux dans le cadre de la garantie du fabricant telle qu'assumée également par la défenderesse;

[3] Vu que les travaux n'ont pas été exécutés et qu'aucune entente n'est ainsi survenue;

[4] Vu qu'il y a lieu de prononcer un jugement en se fondant sur la preuve entendue;

[5] Vu que la demande principale est bien fondée en partie notamment pour le remboursement de la facture au montant de 2 284,02 \$ datée du 29 mai 2006 concernant la fourniture de matériaux et de la main-d'œuvre pour un revêtement de plancher formé de carreaux de vinyle (ME-34 Fired Greige portant le nom commercial Dura Ceramic);

[6] Vu l'estimation pour l'enlèvement du revêtement et l'installation d'un nouveau de remplacement au coût de 1 724,63 \$, selon le document produit par la demanderesse daté du 11 avril 2014;

[7] Vu les inconvénients subis par la demanderesse par la faute de la défenderesse et de l'appelée en garantie;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

CONDAMNE conjointement et solidairement la défenderesse et l'appelée en garantie à payer 4 508,65 \$ avec l'intérêt légal à compter du 2 avril 2012 et des frais judiciaires de 163 \$;

ACCUEILLE l'appel en garantie et **CONDAMNE** l'appelée en garantie à payer à la défenderesse la moitié de cette somme en plus des frais de contestation de 199 \$.

DANIEL LAVOIE

Date d'audience : 3 mars 2014